

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 26-2-2018 Date de révision: 26-2-2018 Remplace la fiche: 10-8-2016 Version: 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

: Hubo Primer laque - aerosol Nom du produit

: 1500013080100 Code du produit Groupe de produits : Produit prétraitement

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle

Utilisation de la substance/mélange Aérosol. Sous-couche

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur HUBO België nv Koralenhoeve 35

2160 Wommelgem - Belgique-België

T +32 (0)3 541 74 29

Formatage responsable FDS Mantech Nederland B.V.

Kobaltweg 7 Boîte postale 39

5234 GN 's-Hertogenbosch - Nederland T +31 (0)73 70 70 112 - F +31 (0)73 64 43 861 info@mantechbv.nl - www.mantechbv.nl

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)3 541 74 29

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange 2.1.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222:H229 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H319 Catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes H336 cibles — Exposition unique, Catégorie 3 Dangereux pour le milieu aquatique H412

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Danger chronique, Catégorie 3

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS02 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

: Acétone; Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2); Naphta Composants dangereux

leger (hydrotraité à point d'ébullition bas) (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2); Naphta leger (hydrotraité à point d'ébullition bas) (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2)

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable Mentions de danger (CLP)

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

25-4-2018 FR (français) FDS Réf.: SDS äerosol 1/9

Fiche de données de sécurité

Conseils de prudence (CLP)

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants. P260 - Ne pas respirer les aérosols.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires : Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C

Ne pas percer ou brûler même après usage

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétone	(N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2 (N° Index) 606-001-00-8 (N° REACH) 01-2119471330-49	12,5 - 20	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21	12,5 - 20	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
isobutane	(N° CAS) 75-28-5 (N° CE) 200-857-2 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119485395-27	10 - 12,5	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° Index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32	10 - 12,5	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
Naphta leger (hydrotraité à point d'ébullition bas) (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2)	(N° CAS) 64742-49-0 (N° CE) 921-024-6 (N° Index) 649-328-00-1 (N° REACH) 01-2119475514-35	10 - 12,5	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2)	(N° CAS) 64742-82-1 (N° CE) 919-446-0 (N° Index) 649-330-00-2 (N° REACH) 01-2119490979-12	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Naphta leger (hydrotraité à point d'ébullition bas) (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2)	(N° CAS) 64742-49-0 (N° CE) 265-151-9 (N° Index) 649-328-00-1 (N° REACH) 01-2119475133-43	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
xylène	(N° CAS) 1330-20-7 (N° CE) 215-535-7 (N° Index) 601-022-00-9 (N° REACH) 01-2119488216-32	1 - 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315

25-4-2018 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 2/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Hydrocarbons, C9, aromatics (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2)	(N° CAS) 64742-95-6 (N° CE) 265-199-0 (N° Index) 649-356-00-4 (N° REACH) 01-2119486773-24	0,1 - 1	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2. H411	
--	--	---------	--	--

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. contrôle d'un médecin est nécessaire au moins de 48 heures après un accident

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après ingestion

: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

Premiers soins après contact avec la peau

: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Premiers soins après contact oculaire

: Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

: En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin.Garder au repos.NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets

 Il n'existe jusqu'à ce jour aucune information sur des effets aigus et/ou des symptômes retardés et effets après une exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Autres informations

: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence

: Ne pas fumer. Eviter toute source d'ignition. Ventiler la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Fournir aux équipes de secours une protection adéquate.

Procédures d'urgence

: Ne pas fumer. Eviter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustiles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Autres informations

: Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

25-4-2018 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 3/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Mesures d'hygiène

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

: 11 est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Conditions de stockage : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker conformément aux règlements de

sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Température de stockage : 5 - 30 °C Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Chaleur et sources d'ignition : Eviter la chaleur et le soleil direct.

Informations sur le stockage en commun : Pas nécessaire aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétone (67-64-1)		
UE	Nom local	Acetone
UE	IOELV TWA (mg/m³)	1210 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	500 ppm
xylène (1330-20-7)		
UE	Nom local	Xylene, mixed isomers, pure
UE	IOELV TWA (mg/m³)	221 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	442 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Notes	Skin
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection des mains:

pas nécessaire

Protection oculaire:

Bombe aérosol. Même si les conditions de travail n'impliquent raisonnablement aucun risque de contact avec les yeux, il y a lieu de porter une protection oculaire adéquate lorsque l'on manipule le produit.

Protection de la peau et du corps:

Bombe aérosol. Une tenue de protection n'est pas absolument nécessaire.

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. (Exposition à court terme : appareil respiratoire avec filter; exposition de longue durée :respirateur à adduction d'air)

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Laver les mains avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

25-4-2018 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 4/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Apparence : Aérosol.
Couleur : blanc.

Odeur : Caractéristique. Spray à propulseur.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Non déterminé

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Point d'éclair : < 0 °C Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Température de décomposition : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux

Inflammabilité (solide, gaz) : > 200 °C Ce produit est inflammable

Pression de vapeur : 3500 hPa

Densité relative de vapeur à 20 °C : Non déterminé

Densité relative : Non déterminé

Masse volumique : $\approx 0.745 \text{ g/cm}^3$ @ 20 °C Solubilité : Eau: Négligeable.

Log Pow : Aucune donnée disponible Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non déterminé Viscosité, dynamique : Non déterminé

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité : 0,6 - 13 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 583,9 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux. Flamme nue. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	0,039 mg/l/4h

butane (106-97-8)	
DL50 orale rat	1430 mg/m³ [NL, 2007]

25-4-2018 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 5/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

butane (106-97-8)	
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	658 mg/l/4h
Naphta leger (hydrotraité à point d'ébullition	bas) (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2) (64742-49-0)
DL50 orale rat	> 5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2920 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 0,193 mg/l/4h
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0.1	% benzol CAS nr. 71-43-2) (64742-82-1)
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 0,0116 mg/l/4h
Naphta leger (hydrotraité à point d'ébullition	bas) (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2) (64742-49-0)
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2600 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 0,193 mg/l/4h
xylène (1330-20-7)	
DL50 orale rat	4300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	0,0221 mg/l/4h
Hydrocarbons, C9, aromatics (<0.1% benzol	CAS nr. 71-43-2) (64742-95-6)
DL50 orale rat	3592 mg/kg (OECD 401 methode)
DL50 cutanée lapin	> 3160 (OECD 402 methode)
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	<= 0,015 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	 Les contacts prolongés ou répètes avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme
	pH: Non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
	pH: Non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: L'exposition à la concentration composante en vapeurs de dissolvants au-dessus de la limite d'exposition professionnelle indiquée peut avoir comme conséquence des effets de santé déravorables tels que, irritation de la membrane muqueuse et du système respiratoire, effets puisibles sur les raises le fais et le système parveux control. Les dissolvents pouvent courses

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1	. 1	Гохі	icité	

Ecologie - général : La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] et classées comme dangereuses pour l'environnement. Voir les chapitres 2 et

nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les dissolvants peuvent causer certains des effets ci-dessus cités par absorption par la peau. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi

3 pour plus d'information.

Toxicité aquatique aiguë : Non classe

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

que par contact avec les yeux.

Acétone (67-64-1)	
CL50 poisson 1	5540 mg/l [96 h.]
CL50 autres organismes aquatiques 2	2262 ml/l daphnie

25-4-2018 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 6/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Acétone (67-64-1)	
CE50 Daphnie 1	8800 mg/l
Naphta leger (hydrotraité à point d'ébullition k	pas) (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2) (64742-49-0)
CL50 poisson 1	93 - 117 mg/l [96 h.]
CE50 Daphnie 1	3 mg/l
ErC50 (algues)	30 - 100 mg/l
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2) (64742-82-1)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
Naphta leger (hydrotraité à point d'ébullition k	pas) (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2) (64742-49-0)
CL50 poisson 1	127 - 159 mg/l (Leuciscus idus)
xylène (1330-20-7)	
CL50 poisson 1	13,5 mg/l [96 h.]
CE50 Daphnie 1	7,4 mg/l [48 h.]
Hydrocarbons, C9, aromatics (<0.1% benzol CAS nr. 71-43-2) (64742-95-6)	
CL50 poisson 1	3,77 mg/l [96 h.]
CE50 Daphnie 1	150 mg/l [24 h.] (7,4 mg/l [48 h.])

12.2. Persistance et dégradabilité

Hubo Primer laque - aerosol	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. Peut entraîner des effets
-	néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hubo Primer laque - aerosol	
BCF poissons 1	Nocif pour les poissons
Log Pow	Aucune donnée disponible
Log Kow	Aucune donnée disponible
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.

Mobilité dans le sol 12.4.

Hubo Primer laque - aerosol	
Ecologie - sol	Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB 12.5.

Hubo Primer laque - aerosol		
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII		
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII		

Autres effets néfastes

Indications complémentaires

: Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles. Peut polluer les eaux potables.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

Code catalogue européen des déchets (CED)

produit/emballage

Indications complémentaires

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

: Le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

: Les emballages non nettoyés: Recommandation: Pas complètement les emballages vides doivent être conformes à la directive 91/689/CEE sont traitées.

08 00 00 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA

DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 00 00 - EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 04 - emballages métalliques

25-4-2018 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 7/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

ADR

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AÉROSOLS

Description document de transport

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2.1



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transport dans les lieux de l'utilisateur : Toujours transporter dans des récipients fermés qui

sont droits et bloqués. Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire

en cas d'accident ou de débordement.

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Disposition spéciale (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR): 11Quantités exceptées (ADR): E0Catégorie de transport (ADR): 2Tunnel Code de restriction (ADR): D

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Code IBC : Pas utilisable.

Type de bateau : Non déterminé

Catégorie de pollution : Non déterminé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 583,9 g/l

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	Code du produit	Modifié	

25-4-2018 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 8/9

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Press. Gas	Gaz sous pression
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

25-4-2018 FR (français) FDS Réf.: SDS_äerosol 9/9